



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35  
Nbre de Présents : 32  
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 3  
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 23.074/D

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

SEANCE DU 26/09/2023

LE MARDI VINGT-SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS A 19H07, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.  
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Bruno GALLIER, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ, Monsieur Jérôme MEUNIER,  
Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie MAGNIN,  
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,  
Madame Claudine ROSSIGNOL, Monsieur Lionel SENTENAC, Madame Nathalie ALCARAZ,  
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,  
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Monsieur Jean FIORESE, Monsieur Nourdine SEDRATI,  
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Madame Lucrèce BOUSSAÏD BINAZON,  
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Eric BASSET,  
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY,  
Monsieur Arnaud DEGEN, Madame Agnès BONAFIOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

**POUVOIRS :**

Madame Valérie RAGOT a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,  
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,  
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM

---

**Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex**

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : [monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr](mailto:monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr) - [www.brunoy.fr](http://www.brunoy.fr)

*Tout courrier doit être adressé personnellement à M. le Maire*

SEANCE DU 26/09/2023

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L.2311-5 et L.2311-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 relative à la comptabilité des communes,

VU le compte administratif 2022 de la Ville adopté par le Conseil Municipal du 30 juin 2023 et en conformité avec le compte de gestion présenté par le Comptable Public,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'organe délibérante,

CONSIDERANT que les comptes de l'exercice 2022 font apparaître un résultat de :

- 3 110 667,06 € sur la section de fonctionnement
- - 2 920 861,58 € sur la section d'investissement

CONSIDERANT que les restes à réaliser 2022 présentent un solde négatif de 602 584,32 €, et par conséquent le résultat global de la section d'investissement s'élève à - 3 523 445,90 €,

CONSIDERANT qu'en cas de déficit de la section d'investissement, le résultat de fonctionnement est affecté en priorité à l'investissement afin de couvrir le besoin de financement, et le reliquat est libre d'affectation.

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 26/09/2023

**OBJET :** AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET PRINCIPAL

**ADOPTE**

**28 Voix Pour, 7 Abstentions**

**ARTICLE 1 :** AFFECTE le résultat de fonctionnement de 3 110 667,06 € en totalité en investissement - excédent de fonctionnement capitalisé (1068).

**ARTICLE 2 :** DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 27/09/2023

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine



**Bruno GALLIER**

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Brunoy (Essonne) with a central emblem. A large, stylized signature in blue ink is written over the stamp and extends to the right.

**Le Secrétaire de séance**

**Nicolas DOHIN**



The image shows a blue ink signature of Nicolas Dohin, consisting of several overlapping loops.

Acte publié sur le site de la Ville le : 29/09/2023

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 23.074/D

Objet de l'acte : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20230926-BRU\_DE\_23139\_1-DE

Date de l'acte : 26/09/2023

Identifiant unique de l'acte : BRU\_DE\_23139\_1

Date de réception en Préfecture : 28 septembre 2023